



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction** des Déplacements - Zone Nord  
**Service** Pôle Ingénierie Routière  
10, Impasse Fée Electricité  
26300 Pizançon  
**Contact** Géraldine CHALOIN / Matthieu VICTOIRE  
Tél : 04 75 70 63 35  
**Courriel** : [gchaloin@ladrome.fr](mailto:gchaloin@ladrome.fr)  
[mvictoire@ladrome.fr](mailto:mvictoire@ladrome.fr)  
**Réf.** :  
Pizançon, le 07/05/2026

## COMMUNIQUÉ

### ROUTE DEPARTEMENTALE (RD) 2 - ROUTE DE L'ARPS COMMUNE DE SAINT-LAURENT-EN-ROYANS TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES EBOULEMENTS ROCHEUX PROLOGATION DE FERMETURE

Le Département de la Drôme réalise des travaux de protection contre les chutes de pierres sur la RD2, entre les PR3+650 et 3+850 (section entre les deux tunnels), sur la commune de Saint-Laurent-en-Royans.

Les récentes intempéries amènent à décaler le planning des travaux.

**En conséquence, la section sera fermée à toute circulation  
jusqu'au vendredi 29 mai 2026,  
de 8h00 à 17h30 des lundis aux jeudis  
et de 8h00 à 15h00 les vendredis.**

**Les soirs, week-ends, jours fériés et ponts, la circulation sera autorisée sous alternat.**

**Durant la fermeture de la RD518, les 20, 21 et 22 mai 2026, les travaux sur la RD2 seront interrompus sans restriction de circulation.**

Le Département est bien conscient de la gêne que ces travaux occasionnent aux usagers et s'efforce de trouver les meilleures dispositions possibles pour la limiter tout en maintenant la sécurité des usagers et des entreprises.




Durant les travaux et les périodes de fermeture à toute circulation de la RD2, **deux déviations** sont en place :

**Les véhicules de plus de 3m90 et les transports de matières dangereuses** sont déviés par Saint-Jean-en-Royans, Bouvante-le-Bas et le Col de la Portette.

**Tous les véhicules d'une hauteur inférieure à 3.90m (hors transports de matières dangereuses)** sont invités à passer par Sainte-Eulalie-en-Royans, Echevis et La-Chapelle-en-Vercors ;

En vous remerciant de votre compréhension.

### Plan de déviation

-  Zone de travaux
-  Déviation pour véhicules de moins de 3m90 hors matières dangereuses
-  Déviation pour véhicules de plus de 3m90 et matières dangereuses

